

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°263/2022

A la SOCIETE MAISHA NI YA MUNGU

Après avoir reçu le Contrat du marché n° 01/004/CGPMP/CAB/PROGOU/PI/2021, conclu avec la Province de l'Ituri, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million six cent quarante-quatre mille huit cent vingt-sept, cinquante-huit centimes (USD 1.644.827,58) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 14/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement